

# OUVERTURE DE SUCCURSALE

## DOCUMENT A PRODUIRE (1) :

- Une copie du titre de propriété ou de location ou de l'acte d'achat ou de location du fonds de commerce de la succursale.
- une copie de votre attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle actant cette ouverture de succursale ou dans l'attente une copie de la déclaration faite à votre assureur en responsabilité civile professionnelle concernant cette ouverture.
- une déclaration de volume d'affaires prévisionnel de la succursale selon modèle joint.

Votre dossier sera examiné par les instances de l'Association.

Les instances de l'Association (Bureau ou Conseil d'administration), statuent sur un ordre du jour **clos 12 jours avant la date de sa réunion**, faites-nous parvenir votre dossier **complet avant** ces 12 jours.

**Nous vous invitons à consulter le calendrier prévisionnel des instances APST.**

## ETAT DECLARATIF DE VOLUME D'AFFAIRES PREVISIONNEL

**Immatriculation N°** .....  
Ou autorisation administrative actuelle (licence, habilitation, autorisation)

**Exercice clos le :** ...../...../.....

**ADRESSE CONCERNEE PAR LA PRESENTE DECLARATION :** .....

### 1 – VENTES DE FORFAITS AU PUBLIC

- (a) **DISTRIBUTION**

- (b) **PRODUCTION**

**SOIT UN TOTAL DE (a) + (b):**

**(Voyages à forfait vendus directement au consommateur final ou par l'intermédiaire d'un bon mentionné au V de l'article L.211-1)**

**X10%**

(= montant des facturations TTC des voyages à forfait, groupes et individuels, vendus directement par l'agent, produits ou non par lui)

- **Dont à l'intention de groupes**

(minimum 15 clients)

### 2 – **DIVERS** – Prestations touristiques vendues au public

**(Autres prestations relevant de l'article L. 211-1 du code du tourisme - toutes prestations à l'exception de celles mentionnées aux 1 et 3 de la présente déclaration)**

**X 3%**

(= montant des facturations TTC des autres prestations touristiques de l'article L. 211- 1, vendues directement au consommateur final)

### 3 – **TRANSPORTS « SECS »**

**Titres de transport (hors forfait)**

**X 0%**

(=montant brut TTC des facturations de titres de transport, non inclus dans un voyage à forfait)

**TOTAUX (1+2+3) :**



### **COMPLEMENTS (déclaration obligatoire)**

#### 4 – **VENTES DE FORFAITS AUX PROFESSIONNELS**

**Voyages à forfait vendus à des professionnels du tourisme -**

(=montant des facturations TTC, commissions incluses, des voyages à forfait, groupes et individuels, non déclarées dans le 1 de la présente déclaration)

#### 5 – **Autres facturations TTC de l'entreprise -**

(=montant des facturations TTC des autres activités de l'entreprise et non déclarées dans les 1, 2, 3 et 4 de la présente déclaration)

Les montants TTC à indiquer sont les montants totaux TTC des factures émises, si le client paye 1000 € TTC, c'est ce montant qui est à prendre en compte dans cette déclaration.

### **CERTIFIE PAR (obligatoire) :**

Le représentant légal de l'entreprise : .....

**Date :**

**Signature :**